



la jeune république

organe du socialisme personnaliste

SURVIVRE

Claude-Roland-Souchet

malgré la suspension du bulletin, pendant un certain temps, les cotisations n'ont pas cessé d'affluer. Preuve que la forme politique du socialisme personnaliste garde ses fidèles, en soutenant sans défaillance, mais non sans critique, le Président de la République et son gouvernement.

En mai 1985, la fidélité à mai 1981 n'ira pas de soi, alors surtout que les hauts responsables veulent ignorer les propositions de ceux qui tiennent à apporter leur contribution au redressement de l'économie et à l'accentuation du progrès social.

Le défi se fait plus pressant. Les "nouveaux pauvres", nous les rencontrons chaque jour. Ils ne ressemblent pas à leurs devanciers d'autres époques. Mon coiffeur, ouvrier "breveté" mais quinquagénaire risque d'être contraint à démissionner ou, au mieux à être licencié, parce que son patron a cédé son fonds à

une sorte de "multinationale de la coiffure", appliquant un tarif de luxe pour un traitement capillaire "personnalisé". Les chômeurs de cet âge bénéficient d'une indemnisation variant entre 21 et 45 mois.

Comment survivre ? C'était le thème de notre émission du 24 novembre 1984 sur FR3, à laquelle l'abbé Pierre avait accepté de prêter son concours dans le cadre de la campagne qu'il mène en faveur des plus démunis.

La classe politique prépare les élections législatives de 1986. Une masse de Français souffre et se préoccupe peu de cette échéance. Au malaise économique se superpose une détresse affective. Des séries de gens s'alignent devant les guichets d'une agence nationale pour l'emploi. Quel que soit le nom de celui qui doit les accueillir, ils souhaitent être reconnus comme des personnes avec un visage semblable aux autres mais différent. Le

demandeur d'emploi se double d'un demandeur d'identité.

Cette reconnaissance mutuelle de chaque femme, de chaque homme se situe à la charnière du culturel et du politique, au point où le public et le privé interfèrent. L'isolement et l'anonymat agressent et déstructurent. Des lieux d'écoute commencent à répondre à cette demande de la personne qui veut être plus qu'un individu. L'écologie ne se limite plus aux rapports de l'homme et de la nature. Les stress de la vie urbaine polluent la joie de vivre. Les blessures de la sensibilité traumatisent le corps. Et réciproquement. Le socialisme personnaliste investit tout l'homme en sa visée : le pain et les roses ou mieux le pain et la parole. La politique, ce n'est pas seulement un conflit de classes. C'est une relation entre des personnes. Le chômage, c'est des chômeurs français et immigrés. Leur survie, c'est notre survie.

LA JEUNE RÉPUBLIQUE

Le Directeur :
Jean Pralong

Rédactrice en Chef, mise en pages :
Marcelle Leconte-Souchet

Rédaction - Siège Social
Administration :

Parti de la JEUNE RÉPUBLIQUE
Villa n° 6 - 9, bd Jean-Mermoz
92200 NEUILLY (Hauts-de-Seine)
C.C.P. PARIS 20.896-71
Tél. 624.06.08 - 033.99.09

Fricotel - Epinal, Paris
Dépôt légal n° 2230

NOTRE COMBAT

POUR
une République
Socialiste
et Démocratique
au service
de l'Homme,
vous intéresse.

ADHÉREZ
A NOTRE PARTI

COTISATIONS

ADHÉRENTS et AMIS de la J.R.

Revenu mensuel	Cotisation annuelle
salaires de 3 000 F	300 F
4 000 F	400 F
5 000 F	500 F etc.

ABONNEMENT A REVUE en sus :
1 an : 40 F — De soutien : 50 F

Parti de la JEUNE RÉPUBLIQUE
Villa n° 6 - 9, bd Jean-Mermoz
92200 NEUILLY (Hauts-de-Seine)
C.C.P. PARIS 20.896-71



DÉRIVES

Henri-Gérard Brissé

décidément, notre civilisation est bien fragile. Qu'un tremblement de terre intervienne, qu'un volcan se rallume, qu'une vague de froid inhabituelle surgisse ou encore que se lève une tempête, et voilà l'humanité plongée dans le plus complet désarroi.

Les discours ronflants, les mentons relevés, les poitrines bombées, s'affaissent ou s'effondrent, dès lors que le doigt moqueur d'un Dieu tout-puissant et omniprésent s'en vient ramener l'orgueil humain à sa juste mesure.

Nous sommes capables de monter jusqu'au Ciel, de produire plus, d'inventer toujours, de multiplier au centuple nos capacités de fabrication mais aussi de destruction. Mais nous trébuchons à la moindre chiquenaude du Destin.

Combien de pauvres gens ont payé de leur vie l'offensive du froid de janvier ? La misère, le chômage sont là, omniprésents, lancinants, dans notre société d'abondance. Et nous n'avons pour seul recours que les mains nues de l'abbé Pierre !

Il y a seulement quelques années, une poignée d'écologistes bien intentionnés préconisaient la "croissance zéro". Nous y voilà ! Mais à quoi sert-il de donner un coup de pouce à la croissance si les richesses qu'elle engendre sont si mal réparties ?

CEUX QUI S'EN VONT, CEUX QUI RESTENT

La justice distributive ? Parlons-en ! Quelque chose ne tourne décidément pas très rond dans notre système socio-économique, fût-il teinté de socialisme. On rationalise, on robotise, on électro-nise, on informatise, nos hyper et super-marchés regorgent de biens consommables, mais dont une large part va à la poubelle parce que le pouvoir d'achat de couches de plus en plus étendues de la population, s'amenuise.

Paupérisation relative ou paupérisation absolue ? Je n'irai pas jusqu'à relancer un vieux débat étalé dans les

années 50 à longueur de colonnes de la revue marxiste "Economie et politique". Lorsque, dès 1967, j'annonçais que les nouvelles techniques supprimeraient beaucoup plus d'emplois qu'elles n'en créeraient et qu'elles engendreraient chômage et pauvreté, mes propos ne suscitaient que critiques et sarcasmes !

Les régions politiques changent mais les castes politico-administratives restent. Dans les sphères feutrées et ouatées des cabinets ministériels, a-t-on seulement évalué à sa juste mesure l'impact de la révolution technologique ? On proclame qu'il faut moderniser, s'adapter à la concurrence internationale, rétablir les grands équilibres budgétaires, accroître nos parts de marchés sur le terrain international. C'est le langage du bon sens.

Mais le simple citoyen ou, comme l'on dit, l'homme de la rue, y retrouve-t-il son compte ? C'est encore loin d'être évident. Certains, à gauche, ont beau jeu d'affirmer, faisant ainsi chorus avec l'extrême droite, que le pouvoir d'achat s'effrite, que le chômage s'accroît, que les plages de pauvreté s'élargissent.

Mais quels remèdes préconisent-ils ? D'éviter de casser l'outil de travail, de fermer les entreprises ; il est impératif, disent-ils, de maintenir l'emploi, tous les emplois, tout en diminuant la durée du travail et en augmentant les salaires ! Mais peut-on figer le temps qui passe, stopper d'un coup le progrès technique et scientifique, accroître le pouvoir d'achat des salariés sans réactiver l'inflation ? Il est décidément bien facile et tentant pour quelques-uns, à l'extrême-droite comme à l'extrême-gauche, de caresser les mentalités dans le sens du poil. Certaines organisations professionnelles et syndicales rejoignent les politiques dans la même démarche démagogique. Bâtir l'avenir sur des données du passé... allons donc !

Le passé en question, ce fut la révolution industrielle, le règne absolu de la machine à vapeur, l'exode des campagnes vers des villes monstrueusement

BUREAUCRATIQUES

gonflées, surpeuplées et polluées, la floraison d'industries de main d'œuvre bon marché, le triomphe du taylorisme, c'est-à-dire du travail à la chaîne, parcellisé, chronométré, dirimant, les journées de douze heures et plus, la consécration de "l'homo faber", l'homme ou la femme qui louent leur force de travail en échange d'un salaire.

Le futur tourne le dos à tout cela : l'entreprise, largement automatisée, fait appel à la technologie avancée, à l'intelligence, aux connaissances et aux facultés d'adaptation intellectuelles, beaucoup plus qu'à la seule force physique ou au savoir-faire manuel.

Au gigantisme industriel se substituent, à sauts de "puces", de petites unités ultra-modernes qui, n'étant plus tributaires comme autrefois des sources d'énergie, peuvent être implantées n'importe où. Une chance extraordinaire est ainsi donnée à une décentralisation insuffisamment ancrée dans les institutions.

Les citoyens retrouvent des racines rurales et un nouvel équilibre production-consommation-loisirs. Le capitalisme, au sens marxiste du terme, s'émiette et se diversifie : participation et actionnariat s'élargissent. Le profit, ce n'est plus seulement les dividendes distribués aux actionnaires, le gros cigare, la queue de pie et la Rolls — hormis quelques privilégiés quelque peu folkloriques du "show-business" ou d'un "big-business" très particulier ; il signifie aussi auto-financement, investissement et participation. Ce n'est pas le profit qui est condamnable en lui-même, mais la manière dont il est utilisé, réinvesti ou réparti.

COUACS IDÉOLOGIQUES

Notre univers socio-économique n'est plus partagé exclusivement entre capitalistes et prolétaires, entre "productifs" et "non-productifs" : le développement des activités du secteur tertiaire est venu bouleverser ce schéma dichotomique d'une autre époque. Par contre, la révolutionnaire engendre de nouvelles

classes : "nouveaux riches" qui la maîtrisent et en profitent largement, "nouveaux pauvres" laissés pour compte du progrès. Evolution impensable au temps où vivait Karl Marx !

Jusqu'en 1981, il était de mode de vanter les mérites du socialisme, même dans les cercles intellectuels de droite où l'on se réclamait de la "social-démocratie" ou encore du "libéralisme social", voire du "socialisme libéral". Mais, par un curieux cheminement, les voies obscures de l'autogestion devaient obligatoirement passer par la prise du pouvoir d'Etat.

Les socialistes au gouvernement se sont vite aperçus, à leurs dépens, que les rouages réels et les leviers de la puissance étaient ailleurs et qu'il ne suffisait pas d'obtenir une majorité confortable au parlement, voire d'étatiser une part du secteur industriel et bancaire, pour acquérir l'entière maîtrise du pouvoir. L'auto-gestion s'est enluee dans la bureaucratie galopante, dans les statistiques ronflantes, dans la réunionnisme et la commissionnisme inopérantes.

On a légiféré par décrets ou ordonnances, noyé les entreprises privées et les services publics sous une avalanche de formalités administratives et de contrôles tatillons, étouffant ainsi les initiatives les mieux aguerries. Les mesures les plus contradictoires ont été prises, annulant un jour ce qui avait été promulgué la veille ou faisant double emploi avec les directives de l'avant-veille. Juridisme outrancier et tracasseries procédurières et parerassières se sont substitués trop souvent à l'action concrète ou aux démarches de simple bon sens.

Alors, d'aucuns ont commencé à crier "casse-cou" et, à gauche, on s'est mis soudain à vanter les vertus du libéralisme et de l'individualisme et à fustiger l'étatisme et le "collectivisme". La surenchère aidant, on vit poindre à l'extrême-droite de dangereux relents de racisme et d'ultra-conservatisme sécuritaire.

L'insécurité, la querelle scolaire, le débat sur la liberté de la presse et j'en passe, autant de sujets de prédilection pour les démagogues de tout acabit. Comme s'il suffisait de multiplier les policiers, officiels ou parallèles, de faire fructifier l'enseignement dit "libre" pour que tous les problèmes soient résolus comme par un coup de baguette magique !

PAR-DELÀ LES IDÉES REÇUES

Le libéralisme et l'individualisme, qui se ramènent fatalement à la loi de la jungle, à moins, que, de concentration d'entreprises en militarisation de la société, ils ne débouchent sur une nouvelle forme d'étatisme fascisant ou de capitalisme d'Etat, ont-ils une résonance si novatrice ? Une certaine classe politique, de gauche comme de droite, nous offre le triste spectacle de vieilles lunes idéologiques, de la débandade pragmatique et de l'incurie gestionnaire.

Par delà les chimères, les clivages idéologiques et la lugubre réalité du moment, d'autres idéaux sont à promouvoir, d'autres programmés à imaginer, d'autres équipes à encourager.

La pire des évolutions est celle des surenchères morbides ou le repli frileux sur la capitulation de l'impuissance triomphante. Par delà les slogans faciles, le matraquage audio-visuel, le spontanéisme de la violence qui dégrade et qui tue, voire les manifestations de rues sans lendemain, sachons garder la tête froide et, par une réflexion de tous les instants, sauvegarder à travers la pratique quotidienne, les grands idéaux qui furent ceux de Marc Sangnier : la démocratie, la paix, la liberté et la dignité de la personne, de toutes les personnes, dans un communautarisme conscient et bien compris, dans une société aussi harmonisée que possible. C'est cela, le socialisme personnaliste !

Gérard-Henri Brissé

La Jeune République

PARTI SOCIALISTE PERSONNALISTE

LE SOCIALISME PERSONNALISTE QU'EST-CE QUE C'EST ?

Plusieurs correspondants nous posent la question : la JEUNE-RÉPUBLIQUE, est-ce des chrétiens de gauche ?

De gauche, certainement. L'histoire, plus que cinquantenaire, le prouve. Mais il convient de rappeler que la Ligue a été fondée en 1912 par MARC SANGNIER, deux ans après la condamnation du SILLON, en partie dans le but d'échapper aux exigences de la papauté dans le domaine politique, et celui d'éviter toute confusion avec le plan religieux.

Il reste qu'en raison de la personnalité de son fondateur, le PARTI DE LA JEUNE-RÉPUBLIQUE est composé, principalement, de chrétiens militants, de même que, si la comparaison n'est pas trop audacieuse, le P.C.F. compte presque exclusivement des militants aussi athées que Marx, Engels et Lénine.

Mais, tout en se situant résolument en dehors de toute référence ou obédience confessionnelles, le SOCIALISME PERSONNALISTE respecte le droit d'avoir une conception judéo-chrétienne du monde créé. L'homme n'accepte plus d'être réduit à un producteur-consommateur anonyme, noyé dans la masse, mais il s'affirme comme une personne, qui reconnaît autrui dans sa différence et, par le dialogue, vise à être reconnu dans sa spécificité. Le respect de l'autre se traduit dans la vie publique par la nécessité du pluralisme idéologique et politique, en même temps que par la conscience d'appartenir à diverses communautés, sur une terre qui se rétrécit, en un temps qui s'accélère.

Le SOCIALISME personnaliste inscrit dans son programme l'appropriation collective des grands moyens de production et d'échange et leur gestion démocratique ou autogestion. Il exige des initiatives d'ordre économique, dont les conséquences sociales tendent à transformer radicalement les rapports de production.

Subsiste le fait que la personne ne devient une personne que par les relations qu'elle entretient et développe avec les autres, dans un respect réciproque et une dialectique du Je et du Tu, à travers des événements, c'est-à-dire une histoire, dans le sens d'une personnalisation plus intense.

Il ne nous paraît pas vain de définir, au fil du temps, cette conception du monde dans laquelle s'enracine l'action politique, pour lui impulser énergie et signification.

TANT QUE NOUS AURONS LE POUVOIR DU GRAND CAPITAL DANS LA SOCIÉTÉ
NOUS N'AURONS PAS LA DÉMOCRATIE DANS L'USINE

POUR UNE RÉPUBLIQUE SOCIALISTE ET DÉMOCRATIQUE AU SERVICE DE L'HOMME

ADHÉREZ AU PARTI DE LA JEUNE-RÉPUBLIQUE
Villa n° 6 — 9, Boulevard Jean-Mermoz — 92200 NEUILLY (Hauts-de-Seine)

NOM Prénom

Adresse

Adresse la somme de au C.C.P. 20.896-71 PARIS.

Date et Signature

RÉFLEXIONS SUR LE REVENU SOCIAL GARANTI

(Proposition n° 4 JEUNE RÉPUBLIQUE n° 130)

par Franck Taillandier

quand on veut avancer l'idée d'un revenu garanti de la naissance à la mort, on ressent dans nos dialogues d'abord une surprise, et aussi les sentiments suivant :

- 1° - Cette proposition faite par notre Organisation est perçue comme une tentative d'affaiblissement ou de division de la gauche.
- 2° - Cette idée du revenu social garanti de la naissance à la mort c'est peut-être très bien, mais comment en voyez vous la réalisation ?
- 3° - Dans cette hypothèse, quelle relation nouvelle de l'homme avec le travail ? le sens du profit légitime ? et de la promotion ?
- 4° - Quel moyen pour faire du travail un service "obligé" non lié au revenu de base, et avec quelle motivation ?
- 5° - Enfin il faut savoir si le fonctionnement du RESOG peut se faire en économie fermée, (forcément rigide) ou en économie ouverte, (généralement plus souple, mais aussi plus complexe).

Il faut reconnaître qu'avancer une proposition, suppose de pouvoir apporter à l'interpellation une réponse minimale, c'est donc bien à cela que nous sommes confrontés.

Il semble donc indispensable que pour aller plus avant dans l'étude de cette question, nous l'examinions d'abord entre "politiques" et ensuite avec l'apport de professionnels de l'économie afin d'en élaborer le processus.

OBSERVATIONS

Il devient de plus en plus évident pour tout le monde, mais surtout pour toutes les personnes engagées dans la vie publique, que nous devons chercher une autre manière de vivre la relation de l'homme avec le travail, et avec les autres.

Le constat commun aujourd'hui, c'est l'importance de plus en plus grande que prennent les divers budgets d'action et d'assistance sanitaire et sociale, d'aide humanitaire, à tous les échelons publics, Commune, C.U.M., Département, Région et Nation.

Il est reconnu également qu'il est pratiquement impossible de maîtriser cette situation, et l'exemple le plus dramatique est bien la situation des personnes n'ayant plus de couverture sociale.

Chacun admet que la formule du recours à la main tendue, à l'aide humanitaire, même passagère est souvent vécue

comme infamante ou répulsive par un certain nombre ; par contre pour d'autres c'est une situation qu'il faut exploiter au maximum, voir les escroqueries de toutes natures, notamment à l'assurance chômage.

Or parmi les responsables politiques on voudrait agir pour une prise de conscience des gens, d'une part dans leur propre situation, et d'autre part dans leurs attitudes au sein de la collectivité, respect des autres, des biens publics et privés. Force est de constater que l'état moral et psychologique d'un grand nombre de personnes atteintes par les graves problèmes d'aujourd'hui ne favorise pas cette conscience de responsabilité personnelle.

Il est donc certain comme l'écrit un ami politique Président de communauté urbaine qu' "Il faut que les pouvoirs publics créent le minimum social garanti". Nous nous trouvons donc à un moment où l'interrogation à ce sujet est forte.

Comme le dit J.P. DUVAL dans "Les Nouvelles Technologies" document qui fait le tour de France syndical et politique. Il ne faut que s'attendre à une amélioration rapide de l'emploi, surtout dans les secteurs traditionnellement porteurs. Nous vivons une époque de profonde mutation technologique avec son cortège de bouleversements des manières de travailler et de vivre.

Dans ces conditions accorder à tout être humain de sa naissance à sa mort, un revenu minimum garanti permettant une existence de base normale et digne, fait maintenant partie d'un objectif social et humanitaire. Il est évident que le vieil adage "Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front" n'a plus de sens et ne colle plus à la réalité vécue chaque jour par des millions de personnes en âge de travail.

Pour réaliser cet objectif, le moment n'est-il pas venu de réfléchir à la mise en place de ce Revenu Social Garanti, par le moyen d'une économie à deux niveaux ? Bien sur il y va d'un changement de nature du travail, qui ne représenterait plus uniquement un profit, mais d'abord un "Service Obligé".

Le point sur lequel nous devons travailler la question, c'est bien le schéma de cette économie à deux niveaux.

De fait aujourd'hui toutes les personnes à partir de l'âge de la retraite, sont assurées de ce minimum social catégoriellement garanti. Les mécanismes sont assez bien rodés et les failles assez minces. Il est indiscutable que les situations dramatiques du chômage sont considérablement réduites du fait des allocations, ceci est largement illustré par la position des per-

sonnes en fin de droit. Par ailleurs tous les Organismes de Sécurité Sociale concourent efficacement à un revenu différé, à la fois en cas de risque de maladie, et de surcharge familiale.

Ainsi donc compte tenu de tout cet éventail de garanties, d'allocations, d'aides de toutes natures, le moment ne serait-il pas venu de pouvoir unifier tous ces compléments en un Revenu Social Garanti (R.E.S.O.G.) ?

Comment maintenant envisager pratiquement le fonctionnement de ce mécanisme d'une économie à deux niveaux :

1° - Le premier niveau serait constitué de l'ensemble des biens et services (le gîte et le couvert) absolument indispensable à la vie d'une personne de sa naissance à sa mort. Bien entendu la valeur du RESOG serait fixé paritairement en fonction de la valeur de ces éléments de consommation au cours d'une période donnée, mois, trimestre, semestre, ainsi que cela se fait déjà pour la réévaluation des retraites.

2° - Le deuxième niveau de cette économie laisserait le champ entièrement libre à la promotion et aux rapports entre les partenaires sociaux, et accès aux biens de standing et haut standing.

Compte tenu de la généralisation des cartes magnétiques, ne faudrait-il pas deux systèmes, l'un branché sur le RESOG, l'autre branché sur le secteur libre ? Bien entendu ce mécanisme d'évaluation en fin de période, devrait privilégier les produits intérieurs, sans toutefois exclure les produits d'importation en leur valeur de prix de revient au distributeur.

Par ailleurs le principe du RESOG suppose dans la pratique que progressivement l'ensemble des cotisations (autres que le risque santé), serait fondu en une cotisation unique collectée par un Organisme paritaire unique, et qui pourrait prendre référence sur le fonctionnement de l'assurance chômage et ses structures.

Il va de soi que ce minimum social garanti représenté non par une monnaie courante, mais par une monnaie électronique, ne pourrait être thésaurisable, ce qui veut dire qu'en fin de période toute valeur non utilisée serait annulée, et remplacée par un nouveau crédit.

Il est certain que ces quelques réflexions sont bien modestes face à l'enjeu du "Revenu Social Garanti" mais elles peuvent peut-être permettre d'engager une recherche, qui devrait aboutir à un changement des valeurs et des comportements, et favoriser une revalorisation de l'homme.

LE TRAVAIL PÉNAL :

de la PUNITION à la FORMATION

par Maurice LEVADE

La malédiction antique "Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front" a associé l'idée de travail à celle de punition. Travailler comme un nègre "fait allusion à l'esclavage longtemps subi par les descendants de Cham, le fils irrespectueux de Noé. La cité antique condamnait "aux mines" les délinquants, les esclaves fugitifs et même les vaincus. Le travail manuel caractérisait la condition servile et travailler eut été pour la noblesse "déroger".

Les criminels, épargnés de la peine de mort, subissaient un esclavage à vie, avec travail forcé non rémunéré, sans espérance d'émancipation, à moins de subir l'exil, l'expulsion, l'ostracisme.

Sous l'ancien régime, le travail forcé s'exécutait dans les soutes des navires propulsés par les galériens. Le langage courant a conservé l'expression "travail de galérien" qui témoigne de la dureté du sort de ces condamnés. On sait que leur aumonier Saint Vincent de Paul offrit au roi de prendre la place de l'un d'eux pour que cesse leur scandaleux martyre.

Le Code Pénal de 1810 avait prévu, et cela dura plus d'un siècle, la peine des travaux forcés à perpétuité et celle des travaux forcés à temps. Ils étaient exécutés dans des bagnes et l'on se souvient de ceux de TOULON. Le "boulot" était associé au boulet pour les forçats et le fusil au fouet dans les mains des gardes chiourmes. En 1854, le dur soleil de la Nouvelle Calédonie, puis de la Guyane remplaça le méditerranéen mais la condition demeura aussi mauvaise et parfois même devint pire du fait du climat et de la rigueur des Tribunaux Maritimes coloniaux. Albert

LONDRES qui contribua à la suppression de la déportation en 1938 fut le Saint Vincent de Paul des bagnards. L'esclavage ne disparut que tardivement dans les colonies. Sans lui, le sucre aurait coûté trop cher ironisait un philosophe du siècle des lumières. Peut-être existe-t-il encore dans certains des nouveaux Etats d'Outre-Mer.

Le travail en prison se devait de continuer la tradition répressive. La condition des personnes au travail fut toutefois améliorée en 1944 par les réformes du regretté Paul AMOR. Elle le fut aussi, depuis 1936 et surtout 1945, dans les colonies pénitentiaires de jeunes délinquants, à l'origine agri-

coles ("améliorer la terre par l'homme et l'homme par la terre" avait été la devise de METTRAY). En la matière, comme en toutes autres, le droit des mineurs fût un "droit-pilote". L'I.P.E.S. de SAINT-AURICE est un modèle de formation professionnelle dans des ateliers bien équipés et la sortie coïncidait avec l'obtention du C.A.P. Il n'était plus question de faire souffrir ou de tuer le temps mais de préparer un avenir meilleur à la sortie. L'entassement dans les prisons a imposé de recourir au travail en semi-liberté et, tout récemment, aux peines de substitution et au T.I.G. (1). L'heure est donc venue de substituer à la notion de travail-punition celle de travail-formation.

Le travail peut-être effectué soit en détention, soit en liberté contrôlée ou non. En détention, il n'est plus obligatoire, mais il est avantageux à cause des réductions de peines qu'il entraîne. Il est en principe réservé aux détenus à titre définitif. Il occupe le délinquant et évite qu'il sombre dans l'oisiveté chronique et dans la dépression. Sa rétribution est inférieure à la normale et le prisonnier ne touche qu'environ 50 % de son salaire. Le reste est affecté au règlement de son hébergement, aux frais de justice, aux amendes et à l'indemnisation des victimes. Outre l'insuffisance du salaire, on reproche à ce travail de n'être pas formateur. En "concession", il porte sur de menus objets (gants, sandales) à manufacturer et en "régie", il n'a pas été possible, en raison de l'entassement des prisons, de mettre en place des ateliers et des équipes et d'organiser des stages de formation. Après plusieurs années le sortant n'aura pas en main un métier rentable et son pécule sera modeste. Il bénéficie cependant de la Sécurité Sociale durant son incarcération et, même s'il n'a pas travaillé, pendant un an après sa sortie.

Un effort, constructif de rééducation professionnelle supposerait une diminution de moitié du nombre beaucoup trop élevé (45.000) des détenus (assouplissement de la libération conditionnelle, grâces conditionnelles) et une plus grande mobilité à l'intérieur de l'enceinte pénitentiaire comparable à celle réalisée autrefois en Belgique à MOLL et aujourd'hui à CASABIANCA ainsi qu'en Amérique Centrale. Des cours scolaires, non

interrompus pendant les périodes de vacances, pourraient s'ajouter au travail manuel et faire ainsi objet de réduction cumulatives de peine.

Il va de soi que les Parquets devraient collaborer à l'action du Garde des Sceaux et cesser de requérir systématiquement l'emprisonnement. Certes la parole est libre. Mais l'obligation de rédiger un rapport circonstancié (donc ne pouvant être stéréotypé) à l'occasion de toute détention à titre provisoire ou définitif, conduirait le Ministère Public à s'interroger sur chaque cas au lieu de céder au moindre effort de la routine.

Le régime de semi-liberté qui permet de travailler en liberté dans la journée avec détention limitée à la nuit, devrait être amplifié par la multiplication des centres de détention nocturne et assoupli dans l'exigence de l'heure de rentrée, difficile parfois à respecter, lorsque le travail est éloigné de l'établissement. Peut-être faudrait-il admettre le coucher dans des établissements non pénitentiaires après un temps de réussite, voire au domicile assigné comme dans les arrêts de rigueur. Ressort également du travail libre mais contrôlé celui du libéré conditionnel. Il doit respecter les conditions de domicile et de travail jusqu'à l'expiration de sa peine et s'il y a lieu pendant une année supplémentaire.

La libération conditionnelle constitue pour réduire l'effectif des prisons un moyen bien supérieur à l'amnistie car elle introduit le libéré dans le cycle du travail libre. Sa situation ressemble à celle du probationnaire, le Juge de l'Application des Peines l'aidant à retrouver éventuellement un autre travail ou s'inscrire dans un stage de formation. Il serait souhaitable qu'elle puisse intervenir, même avant le délai légal, à la condition de coïncider exactement avec l'embauche (il pourrait alors être fait usage de la suspension de peine avant libération).

Le régime du sursis avec mise à l'épreuve constitue le moyen le plus efficace pour organiser un travail durable en liberté. Il est utilisable pour des délinquants même récidivistes. Sa réussite suppose un recrutement de délégués bénévoles, complétant l'action des délégués professionnels qui ne peuvent s'occuper que d'un nombre limité de cas et la non résistance de ces derniers à ce recrute-

ment. L'action des associations et des collectivités locales, aidée par le "Plan de 5 ans", devrait contribuer à l'essor du "milieu ouvert".

La loi du 10 juin 1983 a institué un nouveau mode de travail pénal : le T.I.G. Le délinquant au moment d'être jugé a le choix entre la peine qui va être prononcée ou la réalisation d'un travail non rémunéré dont la durée, ne pouvant excéder 250 heures, est fixée par le Tribunal. L'inconvénient consiste dans le retour à la notion de travail-punition. Les avantages résident dans l'intérêt porté par l'opinion publique à cette innovation de solidarité sociale. Le T.I.G. ne concurrence pas la main d'œuvre normale puisque ces travaux n'auraient pas été effectués, s'ils ne l'avaient été gratuitement. Il pourra s'agir par exemple de construire des abris d'attente d'autobus, de réaliser une animation dans des asiles de vieillards, d'aider des infirmes, de peindre en blanc les bornes et pylones qui blessent les maux voyants et les distraits, de compléter la signalisation routière des

zones dangereuses. Celui qui a perdu l'habitude de travailler pourrait ainsi la retrouver et, quittant l'esprit de révolte, réaliser qu'il contribue au bien commun. Peut-être pourrait-on éviter qu'il ne retombe en chômage le travail fini, et organiser à cet effet certaines insertions dans la fonction publique ou les sociétés nationalisées ce qui supposerait une réforme du bulletin n° 2 du casier judiciaire. Le T.U.C. (Travail d'Utilité Collective) pourrait, le cas échéant, succéder au travail d'intérêt général.

Deux autres procédés nous paraissent éminemment souhaitables : le travail procuré à l'occasion d'un **contrôle judiciaire** et le travail **avant poursuite**. Le contrôleur pourrait obtenir de différer la comparution voire le jugement de façon à permettre à l'intéressé d'affronter le Tribunal avec un long délai de travail effectué et une meilleure indemnisation des victimes. Le jugement différé aboutirait ainsi, dans bien des cas, à la dispense de peine ; et le travail normal continuerait ensuite. La **Poursuite**

différée à l'initiative du Parquet au moyen d'un classement sans suite provisoire, sous condition de justification ultérieure d'un travail durable faute de quoi on reviendrait sur le classement, aboutirait à supprimer utilement le stress de la comparution en justice.

L'intervention de la justice aurait alors surtout pour but le traitement. Le délit ne serait, comme la douleur, qu'une alarme pour déclencher les soins ; et la faute deviendrait demain, grâce à cette rédemption, par une activité complémentaire des loisirs, voulue non punitive, mais libre, fraîche et joyeuse, une "félix culpa". La délinquance qui grouille dans les quartiers pauvres sous le socle du luxe, comme l'a montré V.V. STANCIU dans "La criminalité à Paris" serait en réalité beaucoup mieux combattue par les travaux d'utilité collective et l'allocation aux plus pauvres que par le travail pénal le mieux organisé.

(1) Travail d'Intérêt Général

LE BILLET DU PRÉSIDENT

par Louis PERRIN

nous allons vers un changement de Société, même un changement de civilisation, nous sommes sur une charnière qui devra être refermée dans une dizaine d'années, pour l'an 2000 la mutation devra être terminée.

La majorité des jeunes refusent l'engagement, le syndicalisme et tous les mouvements idéologiques perdent de l'audience ; à quoi servent-ils ?

Et pourtant ce sont des éléments moteurs du changement qui se prépare et il serait préjudiciable que ce soit les Etats-Majors des syndicats ou des mouvements qui prennent les décisions d'une masse qui n'est plus derrière eux.

Aussi, en face d'une démission, d'une défection des adhérents dans les syndicats, nous proposons pour obliger les travailleurs à s'intéresser à leurs problèmes, une syndicalisation obligatoire.

Il est d'abord inadmissible que tous les salariés profitent de l'action et des avancées syndicales qui se font toujours à un endroit ou un autre et dont une multitude de travailleurs profiteront par la suite, dès que ces conventions sont étendues et cela sans collaborer seulement par un apport financier.

La plus grande partie des travailleurs salariés profitent aujourd'hui d'une Convention Collective qui s'est faite sans eux, sans action ni participation financière de leur part ; elle a été élaborée et

améliorée par des travailleurs syndiqués, elle fût négociée avec des syndicats et des patrons, une multitude de salariés l'ignorent.

Il y a d'ailleurs encore quelques professions qui ne sont pas couvertes par des Conventions, elles attendent quelques uns de leurs salariés syndiqués et responsables qui un jour prendront le problème en main.

Dans certaines professions, par exemple en Italie, ceux qui ne sont pas syndiqués n'ont pas les avantages de la Convention, signée entre patrons et syndicats.

En Australie, aux Etats-Unis il est extrêmement difficile de trouver du travail si l'on n'est pas syndiqué.

C'est regrettable que dans ces démocraties il y ait une dictature syndicale, mais c'est ainsi.

Pour nous, nous précisons, que ce soit une obligation de régler une cotisation syndicale, car le syndicalisme doit être un moyen de progrès par la formation qu'il devrait pouvoir intensifier vers ses militants et ses adhérents et pour cela il faut des moyens.

En France nous ne risquons pas la dictature d'un syndicat, vu leur nombre, qui est d'ailleurs loin d'être un moyen d'efficacité. L'obligation d'être syndiqué pourraient peut-être aboutir à une plus grande unité syndicale.

Pour arriver à ce résultat, il faudrait

une négociation et un accord entre tous les syndicats, que la décision soit portée au Parlement pour la faire aboutir par une Loi, en profitant que la gauche est encore au pouvoir.

Une cotisation hiérarchisée serait obligatoirement prélevée sur tous les salaires et la répartition suivant les syndicats pourrait se faire en fonction des résultats des élections professionnelles. Les bulletins nuls ou les non-votants, seraient comptabilisés pour fonder une Caisse de secours intersyndicale ; ainsi personne n'échapperait à ce devoir de financement des syndicats.

Il est bien évident aussi que c'est par la conscience syndicale que l'on découvre souvent la conscience politique ; c'est un cheminement.

C'est là qu'on découvre les deux influences du Pouvoir et des Contre-pouvoirs dans la répartition du revenu national, les syndicats devant promouvoir une plus grande justice dans la répartition de revenus.

A la Jeune République, ayant le souci de conscientiser toujours plus la personne, nous pensons que cela peut être un des moyens d'avoir plus de responsabilités au plan économique et politique et surtout que la classe ouvrière puisse y accéder en plus grand nombre par la formation au prorata de ce qu'elle représente ; elle a des valeurs à apporter à l'organisation politique du pays.

NOUS AVONS CRU A L'AMOUR

par Roger Vinel

Cette grande et belle phrase de Saint Jean, le Père André JARLAN et le Père Jerzy POPIELUSZKO l'avaient faite leur. Ils croyaient à l'amour, à la liberté, à la démocratie et leur vie a été consacrée à la défense du monde ouvrier, des pauvres, des déshérités au Chili et en Pologne. Les lignes émouvantes que l'écrivain Alexandre MINKOWSKI dédie, dans son livre "l'Impertinent" au père André JARLAN "avec respect et tendresse", il les dédie aussi, implicitement au Père Jerzy POPIELUSZKO, dans un même hommage. Ces deux prêtres qui avaient répondu à l'appel du peuple miséreux ont été lâchement assassinés par les mêmes polices politiques, différentes peut-être quant à leur couleur politique, mais aussi odieuses

l'une que l'autre. Les dernières informations nous apprennent que le Père POPIELUSZKO a été torturé et battu jusqu'à la mort par ces policiers qui nous rappellent les tortionnaires nazis.

Le 29 mai 1983, le Père POPIELUSZKO prononçait l'oraison funèbre d'un jeune lycéen, GRZEGORZ PRZEMYK, battu à mort lui aussi par la police polonaise et qui était le fils de la poétesse Barbara SADOWSKA. "Malheur aux CAIN qui versent le sang de leurs frères et le sang d'un Abel innocent" tonnait le jeune prêtre qui remuait le cœur de l'assistance. "Le jour venu, ce sang demandera justice à Dieu", poursuivait Jerzy POPIELUSZKO.

Oui ! Un jour les dictateurs et les tyrans devront rendre compte de leurs crimes odieux à Dieu, mais

aussi aux peuples qu'ils asservissent mais qui retrouveront la liberté.

Des peuples d'Amérique latine, d'Afrique, de l'Orient et des pays de l'Est, les peuples turc et iranien, le peuple éthiopien que ses dirigeants laissent mourir de faim, ces hommes, ces femmes, ces enfants qu'il faut sauver à tout prix, demandent justice.

Alors oui ! avec Saint Jean et dans le souvenir de ces deux prêtres martyrs nous pourrions affirmer : "Nous avons cru à l'Amour".

Puisse cette fraternité humaine permettre au nouveau jeune premier ministre de l'Inde, après le lâche assassinat de sa mère Indira GANDHI, puisse cet amour des pauvres aider RAJIV GANDHI à la libération du Tiers-Monde.

POUR UNE RÉPUBLIQUE SOCIALISTE ET DÉMOCRATIQUE AU SERVICE DE L'HOMME

ADHÉREZ AU PARTI DE LA JEUNE-RÉPUBLIQUE
Villa n° 6 — 9, Boulevard Jean-Mermoz — 92200 NEUILLY (Hauts-de-Seine)

NOM Prénom

Adresse

Adresse la somme de au C.C.P. 20.896-71 PARIS.

Date et Signature

JEUNE RÉPUBLIQUE n° 130 — Directeur J. Pralong — Fricotel - Epinal, Paris - 02.85-128.483